

Prix National arturbain.fr 2015

Thème 2015 : Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts

Sur ce thème, les maîtres d'ouvrages publics et privés (et ou) les maîtres d'œuvre sont invités à se porter candidats au Prix national arturbain.fr 2015 en proposant des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'apprécier les qualités d'usage.

Les réalisations concernées seront situées, de préférence, dans les territoires des villes moyennes, des petites villes, inscrites dans une intercommunalité.

Dans « La poétique de l'espace » (éd. PUF, 1970, p17), le philosophe français Gaston Bachelard, introduit son ouvrage en indiquant: *nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux (...) l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent, (...) livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, il est vécu* ».

Robert Auzelle, dans « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace » (éd. Vincent et Fréal, 1962) insiste sur *l'importance du vide dans l'art urbain* ; il recommandera, par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bachelard aux étudiants se préparant à exercer la profession d'architecte.

Nous intervenons tous, usagers, élus, professionnels, dans l'espace public entendu dans sa plus large acception. Les maîtres d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre, partagent la responsabilité de la création de notre cadre de vie. Les habitants s'expriment de plus en plus fortement dans la gouvernance de nos conditions de vie.

Le thème proposé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) questionne les responsables des services publics et les représentants des organismes professionnels concernés, ainsi que les élus, les professionnels du cadre de vie, les étudiants et les enseignants :

L'espace public peut-il être un espace heureux ?

Le respect des règles de « bonne conception » tenant compte de l'ensoleillement, de l'orientation des vents, des questions sonores.....doit conduire la composition des espaces publics pour la qualité de vie de tous les habitants. Comment la lumière, les arts de la rue et le partage contribuent à créer un espace heureux.

Les « **plans lumière** », mis en place dans de nombreuses villes mettent en valeur le paysage, les monuments, l'eau et les plantations. Ils introduisent de la lisibilité dans la vie nocturne et diffusent un sentiment de sécurité dans l'espace public...

Les « **arts de la rue** », comme mode d'expression des artistes, dans la réalisation de dallages, « murs peints », fontaines, statuaire, fresques, mobilier urbain ; mais aussi, par l'affichage, les devantures des commerces et la publicité; sans oublier les événements festifs et temporaires que sont les spectacles de plein air... Tous apportent de l'urbanité et renforcent l'identité de l'espace public...

Le partage de l'espace public s'entend dans une mixité sociale où chacun participe au spectacle de la rue, en toute sécurité, et où les personnes assujetties à divers handicaps ont une facilité d'accès aux services par des aménagements appropriés de l'espace public...

Les villes petites ou moyennes et les bourgs ruraux, seront de préférence concernés.

Les propositions feront l'objet d'une présentation selon les modalités fixées par des règlements particuliers.

Les projets du Concours international et les opérations présentées pour le Prix national, prendront en compte la qualité du cadre de vie à partir des 3 critères :

qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

Les références mentionnées sur le site Internet www.arturbain.fr, et dans les dossiers du SRA :

Référentiel pour la qualité du cadre de vie et Vocabulaire français de l'art urbain constituent des guides pédagogiques à consulter.

Règlement du Prix national arturbain.fr 2015

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain¹. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du public sur le site Internet www.arturbain.fr.

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 26 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail à arturbain.ciau@gmail.com avec en pièces jointes :

- la lettre d'accord signée par le maire
- la lettre de candidature
- la fiche de présentation de la réalisation

Des modèles prêts à remplir de ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2015/>

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations.

Les 6 candidats sélectionnés versent une participation de 500€ destinée à alléger la charge du SRA pour l'organisation du Prix national. Cette participation permet d'assister gratuitement aux manifestations, actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le SRA.

Art 4 : Calendrier

Jeudi 16 avril :

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr

Lundi 21 septembre :

clôture des candidatures.

Jeudi 24 septembre :

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 24 septembre :

le SRA intervient auprès des 6 candidats retenus pour une mise au point définitive des

Au 10 novembre

fiches et des diaporamas de présentation.

Mardi 10 novembre :

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Mardi 24 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Jeudi 26 novembre :

présentation publique des 6 réalisations candidates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, choisi par le candidat, dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

a/ Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires par Internet. (Avant le 25 novembre, chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant,

b/ Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

c/ Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr » En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but

¹ Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « **Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement** ».

d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude Vaspart, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr Tour Pascal B - 5, place des Degrés 92 055 LA DEFENSE cedex